

prix déterminé et donner des certificats qui permettraient aux cultivateurs de bénéficier de toute hausse.

Le blé s'est vendu à un prix moyen de 80c. et une fraction. Comparez ce prix avec celui de l'heure présente. Il ne convient pas de traiter maintenant ce sujet à fond. Mais je me permets de poser cette question: Un groupe d'actionnaires réfléchis accepteraient-ils un tel exposé de la part de leur conseil d'administration? Les honorables députés me demanderont peut-être: Quelles circonstances existaient alors? Tout le monde a dû se rendre compte de ces circonstances. Le ministre du Commerce (M. Euler) devait être au courant. D'après les chiffres de l'Institut international d'agriculture de Rome et d'après ceux de notre Bureau de la statistique, les exportations nettes de froment dans le monde ont atteint l'an dernier 514,283,000 boisseaux. L'année précédente, elles ont été de 526,326,000 boisseaux; il y a trois ans, de 542,699,000 boisseaux et l'année antérieure, de 616,830,000 boisseaux. L'an dernier, j'ai signalé, dans cette enceinte, que la moisson était déficitaire en Argentine. Voyons donc la statistique des exportations de l'Argentine:

	Boisseaux
1928-1929..	221,627,000
1929-1930..	150,599,000
1930-1931..	124,107,000
1931-1932..	140,293,000
1932-1933..	132,044,000
1933-1934..	146,719,000
1934-1935..	181,202,000
1935-1936..	69,419,000

Tous les intéressés devaient connaître ces chiffres. Malgré cela, le Gouvernement a empêché les cultivateurs de vendre leur blé à la commission, sauf si le cours déclinait à moins de 90c. C'était à une époque où les exportations de l'Argentine n'étaient plus que de 69 millions de boisseaux. Me direz-vous, monsieur l'Orateur, qu'une réunion d'actionnaires raisonnables ne blâmerait pas un conseil de direction qui agirait ainsi?

Je passe à un autre alinéa, celui où il est question des Etats-Unis d'Amérique. Qu'ont fait nos voisins? En 1928-1929, ils ont vendu 145 millions de boisseaux, en 1929-1930, 138 millions, en 1930-1931, 109 millions et, en 1933-1934, 25 millions. Ils n'ont pas eu de blé à vendre l'année dernière ou l'année précédente. D'autres pays se sont trouvés à peu près dans la même situation, sous le rapport de leurs exportations. Néanmoins le Gouvernement a enlevé aux cultivateurs de l'Ouest canadien la faculté de vendre leur blé à la commission. De quel droit? C'est la première question.

Indiquez-moi en vertu de quelle autorité il a agi. Les libéraux ont abrogé la loi par décret du conseil. Que serait-il arrivé, si

[Le très hon. M. Bennett.]

c'était nous qui avions fait cela? Ils invoqueraient tous les ouvrages publiés sur les finances publiques et toutes les garanties obtenues depuis l'époque de César pour nous donner figure de destructeurs de la constitution britannique. Telle est la situation. Au Gouvernement d'expliquer pourquoi les agriculteurs de l'Ouest n'ont pas eu accès au marché prévu par une loi. Cette loi était destinée à leur permettre d'obtenir un prix minimum et de profiter ensuite de la hausse des cours que tout le monde prévoyait. Les stocks d'exportation des pays producteurs étaient limités et, cependant, nos cultivateurs ont été privés de ce marché par un décret du conseil. Je voudrais savoir pourquoi.

Les méthodes employées par le Gouvernement depuis quelques mois offrent un plaisant spectacle. Le ministre du Travail (M. Rogers) se souvient-il que nous lui avons fait remarquer qu'il aurait besoin de fonds? Il n'y avait pas pourvu. Le premier ministre se rappelle-t-il qu'il a invoqué des économistes et des financiers distingués d'après lesquels aucune distribution de fonds ne peut s'effectuer, sauf par affectation de crédits votés par le Parlement? Se rappelle-t-il de quelles dénonciations violentes les ministres d'alors ont été l'objet, pour avoir édicté qu'avec l'assentiment du Parlement ils auraient la faculté d'imputer sur le fonds du revenu consolidé les sommes jugées nécessaires pour l'allègement du chômage? Comment le ministre du Travail y a-t-il procédé? Comment le ministre des Finances (M. Dunning) y a-t-il procédé? Je n'étais pas ici, la semaine dernière, mais je voudrais savoir si le Gouvernement a déposé les décrets du conseil pourvoyant aux mandats du Gouverneur général qui ont été émis pour faire face à la situation existante. Nous lui avons prédit qu'il lui faudrait une autorité semblable, mais non, loin de lui cette pensée, ce serait la ruine des institutions nationales; il fallait faire voter un crédit. Le Gouvernement a fait voter de nouveau toutes les sommes prévues pour la construction d'ouvrages et d'édifices publics. Le ministre du Travail a modifié sa propre loi pour la rendre applicable. Nous lui avons fait remarquer encore une fois à quoi il devrait en venir. Il pourvoit maintenant aux dépenses au moyen de mandats du Gouverneur général.

Si le Gouvernement s'était borné à cela, le mal ne serait pas trop grand, mais il ne s'est pas arrêté là. Il a émis plusieurs autres décrets du conseil pour parvenir à ses fins. Je mentionne aussi la chose parce qu'un grand principe est fondamentalement en jeu. Si les ministres étaient sincères, quand ils étaient dans l'opposition, durant les longs jours et les longues semaines où ils ont retardé les délibérations du